

SCANDALES À LA COMMUNE D'ANNABA

Dépassements et passe-droits érigés
en système

La commune d'Annaba est, une nouvelle fois, secouée par un scandale. Cette fois, il s'agit de la politique de deux poids deux mesures appliquée dans la destruction ou non des constructions illicites. Si pour le commun des citoyens, la mesure est systématique et ne souffre d'aucun retard, il n'en est pas de même pour certains privilégiés. Les dossiers des locations aux enchères des parkings de plages et des recrutements à des postes de vacataire sont d'autres problèmes que des élus dénoncent.

Ces affaires révèlent clairement un jeu d'influence, l'abus d'autorité et de pouvoir, une incroyable incompetence et un goût prononcé pour la compromission. Elles révèlent également la gestion peu reluisante de l'administration communale de la quatrième ville d'Algérie qui, de coquette, s'est transformée, depuis l'avènement du nouveau collège communal, en une cité des plus sales et des plus invivables d'Algérie.

Toute cette situation a fait l'objet d'une réaction de révolte de M. Tahar Athmani, architecte de formation et vice-président à l'APC en charge de l'urbanisme. Elle a fait réagir les services de sécurité qui ont ouvert une enquête principalement axée sur les activités de la commission que préside M. Athmani.

Les investigations préliminaires font ressortir des faits où se mêlent relents de corruption et compromission. Permis de construire, permis de démolir, report d'application de décision exécutoire et autres actes y sont décidés au gré de l'humeur, des relations et des affinités qu'entretiennent des élus avec les citoyens concernés. Même les jugements rendus par la justice en première et dernière instance font l'objet de marchandage. Tant et si bien qu'actuellement, les activités de l'APC de Annaba sont confrontées à un marasme. Selon le président de la commission communale de l'urbanisme, le piétinement des lois de la République est devenu une culture. Ces derniers jours, il a haussé le ton pour, argumentera-t-il, interpellé les plus hautes autorités de l'Etat. Sa démarche lui a valu le retrait de la délégation de signature et sa marginalisation par le P/APC.

«Nous avons effectivement retiré notre délégation de signature à cet élu vice-président chargé de l'urbanisme. L'enquête que nous avons diligentée déterminera s'il a été auteur de dépassements dans l'exercice de ses fonctions. Comme nous avons décidé de suspendre certaines décisions de démolition nécessitant une décision de justice ou une simple régularisation», explique le Dr Bensaïd, P/APC de Annaba. Ce que contredit M. Athmani qui parle de jeu de compromission.

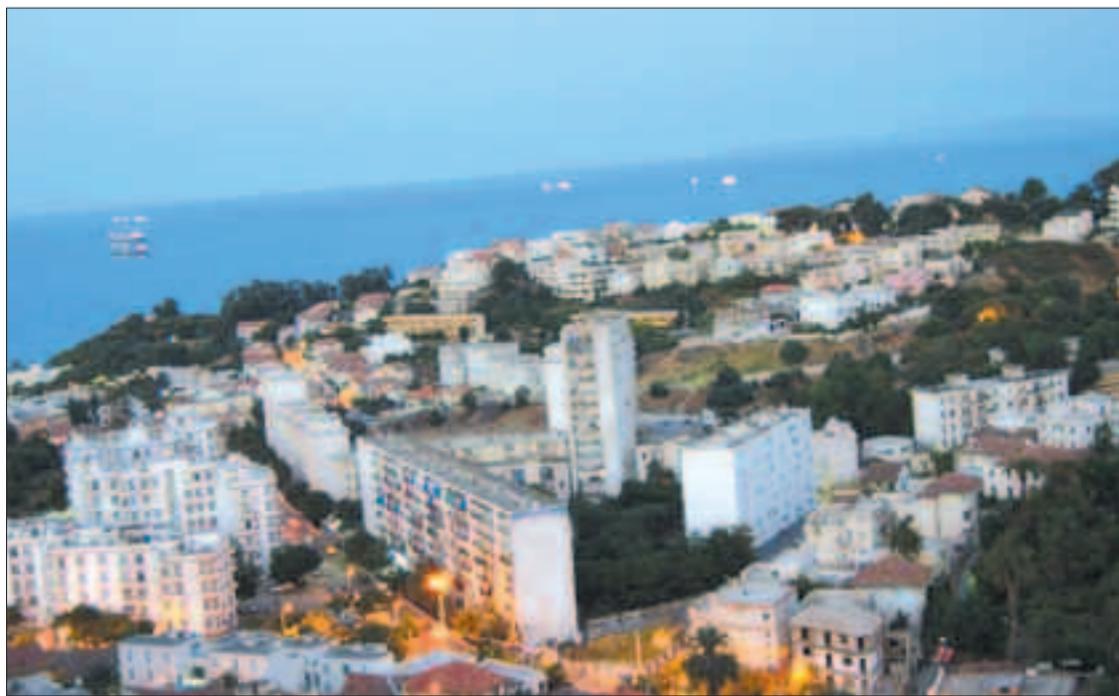
Documents à l'appui de ses dires, il a pointé un doigt accusateur en direction du P/APC. Les documents en question dûment authentifiés comportent des ordres de démolition et contre-ordres de l'une ou de l'autre des parties, toutes les deux membres de l'exécutif communal. Cependant, l'amère réalité est quotidienne. La loi semble être appliquée en fonction de la situation des uns et des autres auteurs de construction illicite. Pour les démunis, elle est appliquée dans toute sa

rigueur et avec célérité. Pour ceux aisés, un délai est accordé pour effectuer les démarches nécessaires à leur régularisation.

Deux exemples le confirment. Tel ce nouveau marié habitant sur la route de Séraïdi, de situation sociale modeste. Sans permis de construire, il a érigé une maisonnette en parpaing sur un terrain de sa propriété au lieu-dit 8^e route de Séraïdi. Sans même avoir eu le temps de récupérer ses biens familiaux, sa construction a été réduite en décombres sur la base d'une décision de démolition.

Un autre «nouveau riche», auteur d'une construction illicite à Sidi-Achour, a bénéficié de la mesure de régularisation. Cet autre nanti, propriétaire d'un local commercial, s'est permis de prendre possession de la voie publique, à quelques mètres du siège de la wilaya, de l'APC, du tribunal et d'un commissariat de police, toutes des institutions représentantes de l'Etat de droit.

Malgré la sentence du tribunal de Annaba confirmant la démolition, le P/APC s'y est opposé. Pour la première comme pour la seconde, le premier magistrat de la commune



Les activités de l'APC de Annaba sont confrontées à un marasme.

a argumenté : «Pour la construction illicite de Sidi-Achour, nous avons estimé nécessaire une procédure de régularisation pour éviter la démolition. Quant à la seconde, il s'agit d'une affaire traitée par la justice qui nous impose d'attendre même si notre commune a obtenu gain de cause en première instance.»

Mais de quel argument peut se prévaloir le P/APC lorsqu'une construction illicite a été érigée sur un terrain domanial qui en plus est un site classé ? Les exemples sont légion. Le vice-président interdit de

signature en a cité des dizaines. «Malgré le respect de toutes les procédures prévues par la loi en la matière, le président de l'APC trouve toujours le moyen de bloquer les décisions de démolition concernant des personnes aisées.

Il n'a rien fait, par contre, en ce qui concerne celles réalisées par des citoyens de condition modeste qui se sont retrouvés à la rue», explique Tahar Athmani. Il a, par ailleurs, estimé que sa mise à l'écart et le retrait de la délégation de signature par le P/APC sont le résultat de sa détermination à res-

pecter la loi en matière d'urbanisme. «Dans les prochains jours, se tiendra la session ordinaire de l'exécutif communal. C'est dans ce cadre que je révélerai d'autres faits d'une extrême gravité dans la gestion de notre commune», a-t-il ajouté.

Ces affaires interviennent alors que le président de la République, nouvellement réélu, n'avait pas cessé d'insister tout au long de sa campagne électorale sur le respect de l'Etat de droit et de la lutte contre la corruption.

A. Djabali

GUELMA

Mouvement de protestation
de plus de 200 ouvriers de l'entreprise ETER

Plus de 200 ouvriers de l'entreprise ETER Algérie (Italie), société par action (SPA), ex-entreprise de la céramique et de la vaisselle de l'Est, privatisée en décembre 2007, n'ont pas rejoint leurs postes de travail depuis samedi dernier.

Ces derniers ont observé il y a quelques jours un sit-in de protestation contre les conditions dans lesquelles s'est effectuée la privatisation de leur entreprise et demandent une commission d'enquête en vue d'apporter des éclaircissements sur l'opération, et surtout

attirer l'attention des pouvoirs publics sur leurs conditions sociales. Le rassemblement a eu lieu devant l'entrée principale de l'entreprise.

Par ce mouvement de protestation, les manifestants entendaient exprimer leur désarroi «face au flou

entretenu par la société de gestion des participations (SGP) de l'Est et le privé, une société étrangère (Italie), quant à leur devenir après la privatisation de leur usine (céramique) qui est devenue effective, Spa ETER depuis le mois de décembre 2008.

Sans consultation aucune des ouvriers ou de leurs représentants syndicaux ni avant ni après l'opération de vente !» D'autres revendications portent sur la révision des

salaires, l'amélioration des conditions de travail... Les négociations entamées avant-hier entre l'employeur ETER Algérie (Italie) et les protestataires n'ont toujours pas abouti. Les deux parties ne sont pas parvenues à s'entendre sur les points contenus dans la plateforme de revendications. «Un bras de fer est engagé entre les deux parties», nous a déclaré un ouvrier rencontré sur les lieux.

A. Boudeffa

Fortes chutes de pluie de samedi à lundi

La ville de Guelma s'est réveillée, depuis le début de la semaine, sous la menace des flots, suite aux fortes chutes de pluie enregistrées dans la nuit de vendredi à lundi, atteignant les 40 mm. Aujourd'hui, dans la matinée, la ville baignait encore dans l'eau et de nombreuses routes étaient coupées à la circulation.

La plupart des rues et boulevards de la commune du chef-lieu de wilaya sont totalement inondés, la circulation routière et piétonnière s'est transformée en véritable calvaire. Les inondations n'avaient épargné aucun site, y compris les communes avoisinantes,

Boumahra-Ahmed particulièrement. Dans cette commune, les rares routes et rues en bitume se sont transformées en oueds, marécages et gadoue.

A Guelma-Ville, inondations par-ci et gadoue par-là sont les faits marquants à chaque fois qu'il pleut. Hier, en début d'après-midi, plusieurs dizaines de familles de la cité El-Hafsi, sur les hauteurs de la ville, ont dû être évacuées à cause de la menace des eaux qui ont inondé leurs demeures ou emporté les toitures.

Face à l'indifférence des élus locaux, à leur tête le président de l'APC fliniste Rachid Allami, hommes, femmes et enfants ont passé la nuit dans la rue ! Le centre-ville de Guelma, notamment la rue d'Announa et les rues adjacentes

très commerciales, est restée difficile d'accès pour les citoyens.

De nombreux magasins, particulièrement ceux implantés dans les zones dites inondables (Bab-Souk, Benchigib, M'rabet Messaoud, boulevard du Volontariat) ont subi des dégâts importants. Ces inondations, ajoutées à des coupures prolongées d'électricité, se sont répercutées sur les activités économiques et sociales.

Depuis samedi, la ville de Guelma est presque paralysée. Cette situation chaotique est la conséquence directe de l'absence d'entretien par les services de l'APC et des conditions d'évacuation de la voirie par leur service !

A. B.